

# Pour un espace public bienveillant et solidaire envers les personnes vivant à la rue

**300 000**, c'est le nombre de personnes sans domicile-  
fixe recensé par la Fondation Abbé Pierre en  
2020. Ce chiffre a doublé depuis 2012. Parmi

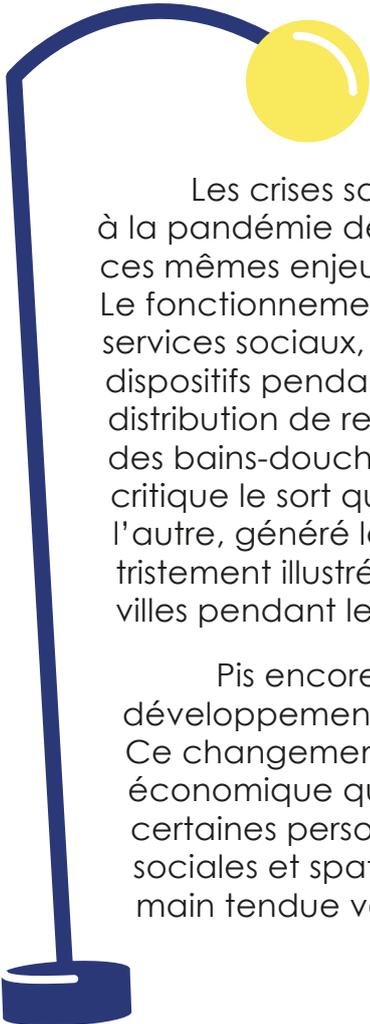
toutes ces personnes, celles sans-abri, c'est-à-dire contraintes de vivre et dormir dans la rue, sont les plus difficiles à quantifier du fait de leur très grande exclusion mais aussi par manque d'outils standardisés de recensement. En 2022, à l'occasion de la cinquième Nuit de la Solidarité fin janvier, Paris recensait près de 2600 personnes sans-abri dans ses rues. Des initiatives similaires ailleurs en France ont permis de dresser des premières photographies du nombre de personnes à la rue : 104 personnes en situation de rue ont été recensées à Rennes, 455 à Marseille, 220 à Lyon. Même si l'on observe au cours de cette dernière décennie des efforts engagés par les pouvoirs publics et l'immense travail fourni par le monde associatif, la France n'enregistre pas assez de nouvelles places d'hébergement chaque année face à l'augmentation du nombre de personnes SDF sur le territoire national.



# Des espaces publics dans nos villes de plus en plus hostiles pour les personnes sans-abri

Malgré le nombre croissant de personnes sans domicile fixe, on constate depuis quinze ans des espaces publics de plus en plus hostiles envers les personnes à la rue, témoins d'un urbanisme anti-SDF et d'une relégation spatiale affirmée. Cela s'illustre par le recours de plus en plus récurrent au mobilier défensif, dit «anti-SDF» : remplacement de bancs par des sièges, installation d'appuis ischiatiques dans les gares, pose de pics ou de pylônes métalliques sur les devantures des magasins etc. Ces dispositifs redoublent d'inventivité et n'ont finalement qu'un même effet : **invisibiliser encore plus les personnes sans-abri.**

Ces personnes sont contraintes de laisser leurs affaires là où elles le peuvent, souvent dans des endroits à risque, les excluant davantage du reste du corps social et les exposant encore plus facilement aux faits de violence, avec en premier lieu les vols et les agressions. Elles se retrouvent marginalisées ; sans perspective d'insertion tant les enjeux quotidiens en matière de survie sont omniprésents.

Une illustration d'un lampadaire. Le pied du lampadaire est une tige verticale bleue qui se courbe vers la gauche à son sommet. À l'extrémité de cette tige se trouve une ampoule circulaire de couleur jaune. Le lampadaire est posé sur une base rectangulaire bleue.

Les crises sanitaires et socio-économiques liées à la pandémie de la COVID-19 en 2020 ont renforcé ces mêmes enjeux de survie par de nombreux aspects. Le fonctionnement au ralenti des associations et des services sociaux, voire même l'arrêt temporaire de certains dispositifs pendant le premier confinement - tels que la distribution de repas ou de services essentiels comme ceux des bains-douches - ont d'une part, mis dans une difficulté critique le sort quotidien des personnes vivant à la rue et de l'autre, généré le sentiment d'un "confinement extérieur", tristement illustré par le statut illégal de leur présence dans nos villes pendant les confinements.

Pis encore, les mesures de distanciation sociale ont contribué au développement du sentiment de rejet vis-à-vis des personnes à la rue. Ce changement de regard, couplé à une dégradation de la situation économique qui a amoindri les opportunités de réinsertion, a pu pour certaines personnes à la rue accentuer d'avantage leur exclusions sociales et spatiales. Il reste donc urgent d'agir, toujours en gardant la main tendue vers l'autre.

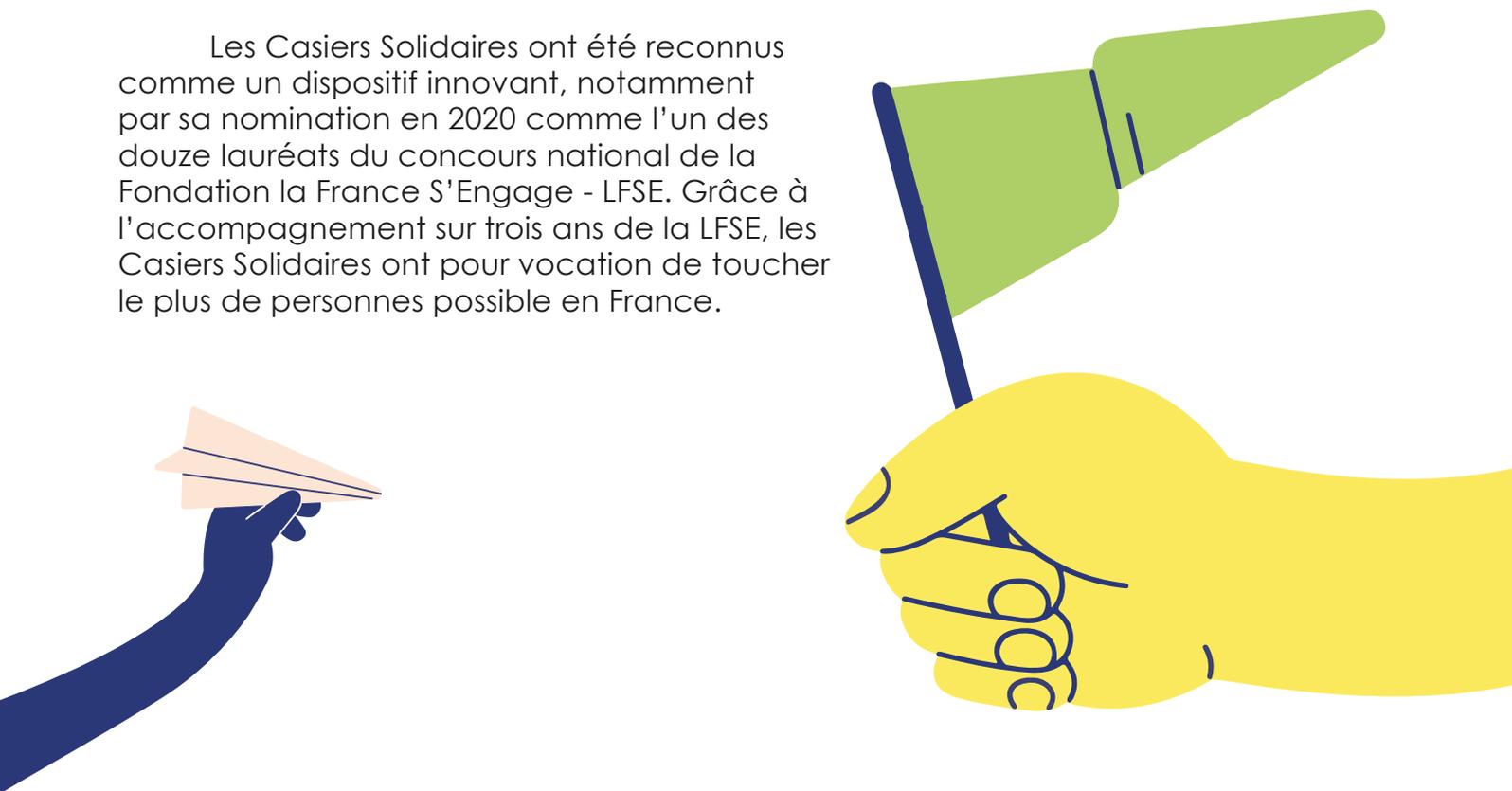
# Un dispositif innovant qui renverse l'approche sociale traditionnelle

Ainsi, plus que jamais, les personnes vivant à la rue ont besoin d'aide. Face à l'accroissement de l'extrême précarité, des crises sociales, sanitaires et économiques, le dessein de notre société doit être une politique volontariste dans le soutien et l'accompagnement de ces personnes isolées socialement, économiquement et spatialement. La pandémie de la COVID-19 aura permis d'observer l'implication de nouveaux citoyens et citoyennes dans l'action sociale. Des initiatives spontanées ou davantage formalisées ont vu le jour, mettant en lumière les valeurs d'altruisme, de fraternité et de solidarité. Le dispositif des Casiers Solidaires s'inscrit dans cette vision, en prenant comme point de départ l'écoute des besoins des personnes sans-abri.

Le danger pesant sur la sécurité des effets personnels des personnes sans-abri est une inquiétude souvent partagée par ces dernières. Les Casiers Solidaires sont donc une opportunité singulière de soutenir les publics en grande exclusion car ils offrent, outre une aide concrète qui leur permettra d'améliorer leur quotidien, une possibilité d'insertion pour une sortie de rue pérenne.

Cette possibilité est assurée par un accompagnement social qui se fait "vers la personne", à contre-courant des moyens traditionnels dans ce domaine. Les services sont dirigés vers le bénéficiaire et non l'inverse, grâce à des outils nomades fournis aux travailleurs sociaux et déployés «aux pieds» des casiers. Les proximités géographique mais aussi relationnelle entre accompagnant.e et accompagné.e contribue au succès de ce dispositif déployé déjà au Portugal par l'association ACA et en France par Emmaüs Alternatives.

Les Casiers Solidaires ont été reconnus comme un dispositif innovant, notamment par sa nomination en 2020 comme l'un des douze lauréats du concours national de la Fondation la France S'Engage - LFSE. Grâce à l'accompagnement sur trois ans de la LFSE, les Casiers Solidaires ont pour vocation de toucher le plus de personnes possible en France.



# Pour la dignité des personnes à la rue

L'espace public doit, par essence, être un lieu fraternel et solidaire. Les personnes en situation de sans-abrisme, déjà en proie à la marginalité sociale, ne peuvent pas être reléguées aux marges géographiques de notre environnement urbain.

**Préservons la dignité** des personnes vivant à la rue en leur offrant la possibilité d'un espace personnel privatif et accessible. Cessons ce phénomène de relégation socio-spatiale qui stigmatise et désolidarise une partie de notre société.

**Garantissons le droit à la sécurité** des personnes vivant à la rue et de leurs biens. En France, la sécurité est considérée comme la première des libertés, car elle conditionne l'exercice de toutes les libertés reconnues aux citoyens. L'Etat et les maires sont garants de la sécurité des personnes et des biens.

**Offrons un futur enviable à tou.te.s.** La rue n'est jamais une fin en soi. Nous devons, en tant que citoyens, ne jamais laisser de côté les personnes qui sont dans le besoin. Nous devons, en tant qu'êtres humains, toujours faire preuve d'écoute et de bienveillance aux personnes qui en ont besoin.

